

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 3 mai 2016, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement d'urbanisme afin d'autoriser l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531), pour la tenue de l'événement suivant :

<b>Nom de l'événement</b>	<b>Lieu de réalisation</b>	<b>Dates</b>
Le Quartier du Canal en mode C2MTL – Lancement du District d'art de Montréal	Parc des Meubliers	Du 24 au 26 mai 2016 de midi à 18 h

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 12 mai 2016

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement